

# MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026  
MX SOLO / SIDECAIR / QUAD

27 JAN. 2026



MOTO-CLUB: Mc ST BARTH  
E-MAIL: motoclubstbarth@hotmail.fr  
TÉLÉPHONE: 0607219755  
ORGANISATEUR TECHNIQUE: JONATHANN THEZIER

N° D'ÉPREUVE FFM: 543

DATE: 5 AVRIL 2026

LIEU: ST BARTH

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	DUVERT PHILIPPE	Licence : 214674
Président du Jury ou Arbitre* -----	CAILLAT JEAN PASCAL	Licence : 031733
Membre du Jury -----	SONNIER MARIE-LAURE	Licence : 373347
Membre du Jury -----	R E Y J. Paul	Licence : 109883
Commissaire technique responsable -	HOURS NICOLAS	Licence : 298145
Responsable du chronométrage -----	PERRET BENEDICTE	Licence : 263476

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

## ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
50 CC	6	8	50 CC	
65 CC	7	11	65 CC	
85 CC	9	15	85 CC	
QUAD	13 ET +		125 CC A 700 CC	
OPEN	13 ET +		125/250/450 CC	

#### **ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

##### **Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

##### **Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : *obligatoires* : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, *fortement recommandés* : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

#### **ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

#### **ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ... BOURGOIS JEAN BAPTISTE

Nombre de secouristes ..... 10

Hôpital le plus proche ..... ST VALLIER

Nombre d'ambulance(s) ..... 1

Temps de trajet (en min) ..... 10

#### **ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

##### **Accès :**

Nom du site ..... MC ST BARTH

Adresse ..... LA ROSTIGNIERE 26240 ST BARTHELEMY DE VALS

##### **Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... 1300 M

Largeur minimum de la piste ..... 6 M

Largeur de la grille ..... 40 M

Longueur de la ligne droite de départ .... 60 M

Nombre d'OCP\* ..... 13

\*Officiels Commissaires de Piste

##### **CAPACITÉ MOTO:**

Pendant les essais : 38.

En manche : 38.

##### **CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR:**

Pendant les essais : 24.

En manche : 24.



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

##### **VISA DU MOTO CLUB**

DATE: 27/12/2025



##### **VISA DE LA LIGUE**

DATE: 28 JAN. 2026

LIGUE MOTOCYCLISTE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve  
26000 LA ROCHE-DÉ GLUN  
Tél: 04 75 55 22 50

##### **VISA DE LA FFM**

DATE:  
NUMÉRO:

# MOTOCROSS

## HORAIRES PRÉVISIONNELS\*

\*Sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

**MOTO CLUB: Mc ST BARTH**

**DATE: 5 AVRIL**

**LIEU: ST BARTHELEMY DE VALS**



HEURE	DÉROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
SAMEDI 16H 19H30	<b>Contrôles administratifs</b>		
DIMANCHE 6H30 8H	<b>Contrôles techniques</b>		
8H00 8H15	Essais Libres	OPEN	15 MIN
8H20 8H35	Essais Libres	QUAD	15 MIN
8H40 8H50	Essais Libres	50	10 MIN
8H55 9H05	Essais Libres	65	10 MIN
9H10 9H25	Essais Libres	85	12 MIN
9H30 9H45	Essais Chronométrés	OPEN	15 MIN
9H50 10H05	Essais Chronométrés	QUAD	15 MIN
10H10 10H20	Essais Chronométrés	50	10 MIN
10H30 10H45	Essais Chronométrés	65	15 MIN
10H50 11H05	Essais Chronométrés	85	15 MIN
11H15 11H30	Manche 1	50	8MIN+1T
11H35 12H00	Manche 1	65	12MIN+1T
	Repas		
13H30 13H50	Manche 1	OPEN	15MIN+1T
13H55 14H15	Manche 1	85	15MIN+1T
14H20 14H45	Manche 1	QUAD	20MIN+2T
14H50 15H05	Manche 2	50	8MIN+1T
	Entracte		
15H30 15H45	Manche 2	65	12MIN+1T
15H50 16H10	Manche 2	OPEN	15MIN+1T
16H15 16H35	Manche 2	85	15MIN+1T
16H40 17H05	Manche 2	QUAD	20MIN+2T
17H45	Remise des Prix		
18H00	Fin		